

ASSEMBLEE GENERALE

CINQUIEME SESSION

Documents officiels



CINQUIEME COMMISSION 252e

SEANCE

Vendredi 20 octobre 1950, à 10 h. 45

Lake Success, New-York

SOMMAIRE

Pages

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951: a) prévisions de dépenses arrêtées par le Secrétaire général (A/1267 et Corr.1); c) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1312 et Corr.1 et Add.1), examen en première lecture (suite)	107
Adoption des rapports du Rapporteur (A/1446, A/1447, A/1448, A/1449) (suite)	110

Président: Le Maharajah Jam Saheb de NAWANAGAR (Inde).

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951: a) prévisions de dépenses arrêtées par le Secrétaire général (A/1267 et Corr.1); c) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1312 et Corr.1 et Add.1), examen en première lecture (suite)

[Point 39*]

TITRE III, CHAPITRE 25. DOCUMENTS OFFICIELS. ET CHAPITRE 26. PUBLICATIONS

1. Le **PRESIDENT** fait observer que les prévisions afférentes aux travaux contractuels d'imprimerie, à l'exception de celles qui ont trait à la Cour internationale de Justice, ont été groupées dans les chapitres 25 et 26 des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1951. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé de réduire de 52.800 dollars les prévisions du chapitre 25, dont le montant total serait ainsi ramené à 870.000 dollars (A/1312, par. 265) et de réduire de 193.100 dollars les prévisions budgétaires du chapitre 26 qui seraient ainsi ramenées à un montant total de 900.000 dollars (A/1312, par. 275).

2. **M. MACHADO** (Brésil) appuie les recommandations du Comité consultatif. Il rappelle que certains organes de l'Organisation des Nations Unies ont demandé qu'il soit établi des comptes rendus sténographiques de leurs débats. Il espère que, lorsqu'elle étudiera la question des comptes rendus officiels, l'Administration tiendra compte en premier lieu de la qualité de ces comptes rendus et ensuite de leur prix de revient; le représentant du Brésil a été en effet informé que certains organes ne sont pas satisfaits de la façon dont sont établis les comptes rendus de leurs séances.

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

3. **Lord CROOK** (Royaume-Uni) souligne, à propos de la question des contrats passés dans des pays à monnaie faible que la délégation du Royaume-Uni avait insisté, lors de la quatrième session de l'Assemblée générale, pour que l'on intensifie les efforts en vue de placer dans ces pays un plus grand nombre de contrats d'impression¹. En dépit de certains désavantages inhérents à la passation de contrats dans des régions très éloignées du siège, sa délégation estime que l'on pourrait aller plus loin dans ce sens. Les prix demandés aux Etats-Unis pour imprimer des documents écrits dans des langues étrangères sont élevés et Lord Crook insiste donc pour que l'Administration fasse tout ce qui est en son pouvoir pour faire imprimer la plus grande partie possible des publications dans des pays à monnaie faible.

4. **M. CORDIER** (Secrétariat), parlant en tant que Président du Comité des publications, déclare que la politique suivie par cet organe se conforme rigoureusement aux suggestions présentées par le représentant du Royaume-Uni. Il souligne que, alors qu'en 1949, 17 pour 100 des crédits ouverts pour les travaux contractuels d'imprimerie avaient été dépensés en dehors des Etats-Unis d'Amérique, ce chiffre se montera à 28 pour 100 environ à la fin de 1950. D'autre part, la proportion de pages imprimées en dehors des Etats-Unis, qui était de 26 pour 100 en 1949, s'élèvera à 42 pour 100 environ à la fin de 1950. Pour 1951, on s'efforce actuellement d'obtenir des conditions satisfaisantes pour l'impression des documents dans un grand nombre de pays à monnaie faible.

5. **M. FRIIS** (Danemark) se déclare satisfait des contacts établis entre les services chargés de la distribution des documents et les délégations ainsi que des efforts

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, Cinquième Commission, 195ème séance*, par. 49.

du Secrétariat en vue de réaliser des économies sur les travaux contractuels d'imprimerie.

6. Le représentant du Danemark se demande, à propos du tableau figurant au bas de la page 46 du rapport du Comité consultatif (A/1312), s'il ne serait pas possible de réaliser de nouvelles économies. Il est surpris de voir que l'on se propose d'imprimer un si grand nombre d'exemplaires des documents officiels du Comité central permanent de l'opium.

7. La délégation danoise fait siennes les observations contenues au paragraphe 271 du rapport du Comité consultatif et elle admet que certains documents devraient être publiés sous la forme de documents miméographiés au lieu d'être imprimés.

8. M. CORDIER (Secrétariat) déclare que l'on a pu établir en 1950 une liaison plus étroite que précédemment entre le Secrétariat et les délégations en ce qui concerne la distribution des documents. Cette collaboration est fructueuse pour tous les intéressés car elle assure un emploi beaucoup plus rationnel des documents et elle réduit dans une forte proportion le nombre des documents distribués.

9. Pour ce qui est des documents officiels du Comité central permanent de l'opium dont on envisage de distribuer un grand nombre d'exemplaires, M. Cordier fait observer que ces documents sont utilisés par les gouvernements et les organes techniques et scientifiques des Etats Membres qui s'intéressent à la question du contrôle de l'opium.

10. Le Comité des publications fait tout son possible pour que les documents soient publiés sous forme de documents miméographiés au lieu d'être imprimés et il tiendra compte des recommandations contenues au paragraphe 271 du rapport du Comité consultatif.

11. M. HAMBRO (Norvège) exprime l'espoir, à propos des recommandations figurant au paragraphe 270 du rapport du Comité consultatif, que l'on n'utilisera pas un papier de moins bonne qualité pour l'impression du recueil des traités. Ce recueil est conservé dans les bibliothèques publiques et gouvernementales et il doit par conséquent être imprimé sur un papier de bonne qualité.

12. En ce qui concerne le paragraphe 273 du rapport du Comité consultatif, le représentant de la Norvège souhaite que les sommes économisées grâce à la passation de contrats dans des pays à monnaie faible ne soient pas consacrées à l'impression d'une quantité plus grande de documents.

13. M. CORDIER (Secrétariat) déclare, qu'en passant commande pour l'impression du recueil des traités, le Secrétariat n'a pas négligé le fait que cette publication devrait être imprimée sur un papier solide. Toutefois, même en tenant compte de ce facteur, on a estimé que l'on pourrait modifier quelque peu la qualité du papier employé.

14. La politique du Comité des publications ne consiste certainement pas à augmenter le nombre des documents imprimés en considération des économies réalisées grâce à leur impression dans des pays à monnaie faible.

15. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) déclare que, de l'avis de sa délégation, les publications jusqu'à présent imprimées à Genève devraient, chaque fois que possible, l'être dans des pays voisins où les frais sont moins élevés.

16. M. GANEM (France) partage l'opinion du représentant des Pays-Bas et approuve vivement les remarques contenues au paragraphe 271 du rapport du Comité consultatif. Il espère que le Secrétariat poursuivra ses efforts en vue d'abréger autant que faire se pourra le texte de tous les documents publiés.

17. M. CORDIER (Secrétariat) indique qu'on s'efforce dans toute la mesure du possible de faire imprimer dans des régions où les prix sont moins élevés les documents autrefois imprimés à Genève.

18. La politique du Comité des publications a toujours consisté à améliorer la rédaction des publications et aussi à en réduire la longueur toutes les fois qu'on le peut.

19. M. CHENG (Chine) dit que son pays porte un intérêt tout particulier aux documents publiés par le Comité central permanent de l'opium. Comme ces documents n'ont pas encore été publiés en chinois ni en russe, il suggère qu'une partie des crédits affectés à l'impression des exemplaires rédigés en anglais et en français soit consacrée à l'impression d'un nombre restreint d'exemplaires en chinois et en russe. On pourrait prendre une mesure analogue en ce qui concerne les documents officiels de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles qui, sauf erreur de sa part, doivent être publiés uniquement en français et en anglais.

20. M. CORDIER (Secrétariat) fait observer que le Secrétariat n'a jusqu'à présent reçu aucune demande relative à la publication en chinois des documents officiels du Comité central permanent de l'opium et de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles. Il souligne que les règlements intérieurs des cinq autres organes figurant au tableau de la page 46 du rapport du Comité consultatif exigent la publication des documents officiels de ces organes dans les cinq langues officielles, mais que des dispositions budgétaires spéciales doivent être prises si l'on doit publier en chinois et en russe les documents cités par le représentant de la Chine.

21. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif visant à réduire de 52.800 dollars, pour le ramener à 870.000 dollars, le montant des crédits demandés au chapitre 25, Documents officiels.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

22. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif visant à réduire de 193.100 dollars, pour le ramener à 900.000 dollars, le montant des crédits demandés au chapitre 26, Publications.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

TITRE X, CHAPITRE 30. — TRANSFERT À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DES AVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

23. Le **PRESIDENT** fait observer qu'au paragraphe 293 de son rapport (A/1312), le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 649.500 dollars, qui représente le montant de la première annuité payable en vertu de l'alinéa a du paragraphe 1 de la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale relative au transfert des avoirs de la Société des Nations.

24. **M. MACHADO** (Brésil), approuvant la recommandation du Comité consultatif, suggère que le Secrétaire général fasse rapport à la sixième session de l'Assemblée générale sur la question de l'aménagement du hall de l'Assemblée et de la salle de réunion du Conseil du Palais des Nations à Genève, afin que d'importantes conférences, telles que la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, puissent se tenir, si besoin est, au Bureau des Nations Unies à Genève. Bien que sa délégation n'approuve pas l'idée de sessions tenues en dehors du siège permanent, elle n'adopte pas la même attitude à l'égard des sessions tenues au Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

25. Le **PRESIDENT** met aux voix la recommandation du Comité consultatif visant à approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 649.500 dollars, qui représente le montant de la première annuité des paiements à effectuer pour liquider les avoirs en capital permanent de la Société des Nations.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 31. — AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ POUR LA CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

26. Le **PRESIDENT** signale que le Comité consultatif, au paragraphe 295 de son rapport (A/1312), recommande d'approuver l'ouverture de crédits demandée, soit 1 million de dollars, qui représente le premier versement venant à échéance le 1er juillet 1951 aux termes de l'accord relatif au prêt.

27. **Lord CROOK** (Royaume-Uni) appuie les recommandations du Comité consultatif.

28. La délégation du Royaume-Uni exprime une fois de plus avec insistance l'espoir qu'il sera possible de placer dans des pays à monnaie faible, certaines des commandes envisagées à l'occasion du transfert du Secrétariat au siège permanent, notamment en ce qui concerne les installations d'éclairage électrique, le linoléum, les serviettes. Elle sait qu'à cet égard on a procédé à une étude des ressources des pays à monnaie faible, mais elle ne dispose d'aucun renseignement sur les résultats de cette étude.

29. **M. PRICE** (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) déclare que le problème soulevé par le représentant du Royaume-Uni fera l'objet d'une discussion détaillée lorsque la Commission abordera l'examen du point 36 de l'ordre du jour, Siège de l'Organisation des Nations

Unies. Se référant au rapport du Secrétaire général sur le siège de l'Organisation des Nations Unies (A/1392), il indique que, dans de nombreuses régions, des soumissions ont été faites pour des fournitures semblables à celles qu'a mentionnées le représentant du Royaume-Uni et que certains marchés ont été conclus, mais que l'essentiel des achats n'a pas encore été effectué.

30. **M. ELLIOTT** (Canada) demande s'il est nécessaire que le Comité consultatif mentionne chaque année, dans son rapport, la question traitée au chapitre 31. Comme l'Organisation des Nations Unies est dans l'obligation absolue de rembourser en un nombre d'années déterminé au Gouvernement des Etats-Unis l'emprunt contracté pour la construction du siège, on pourrait fort bien omettre la question dans les futurs rapports.

31. **M. AGHNIDES** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) répond que, comme ce crédit doit être inscrit chaque année dans les prévisions budgétaires, le Comité consultatif est tenu, de par son mandat, de faire rapport sur cette question.

32. **M. MACHADO** (Brésil) souligne également que l'examen du budget auquel la Commission procède chaque année est fondé sur le rapport du Comité consultatif; par conséquent, il faudra continuer à mentionner ce chapitre dans le rapport du Comité.

33. **M. FOURIE** (Union Sud-Africaine) fait observer que l'amortissement d'un emprunt constitue une dépense ordinaire et doit être considéré comme tel, dans le budget.

34. Le **PRESIDENT** met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à approuver l'ouverture de crédits demandée, soit un million de dollars, qui représente le premier versement à échéance le 1er juillet 1951 aux termes de l'accord relatif au prêt.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

TITRE I, CHAPITRE 1. — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

35. En réponse à une question posée par **M. MELAS** (Grèce), **M. ANDERSEN** (Secrétariat) précise que les membres du Comité des contributions reçoivent l'indemnité de subsistance ordinaire de 20 dollars par jour.

36. **M. MACHADO** (Brésil) estime qu'avant de voter sur ce chapitre, il serait souhaitable de savoir exactement où l'Assemblée générale tiendra sa session en 1951. Le représentant du Brésil croit comprendre que les prévisions actuellement examinées sont fondées sur l'hypothèse suivant laquelle les séances de l'Assemblée générale se tiendraient à Flushing Meadow et les séances de commissions dans le bâtiment du nouveau siège, à New-York. Il n'a pas été tenu compte, lorsqu'on a demandé ces crédits, de la nécessité éventuelle de changer le lieu de la réunion en 1951, en raison d'événements imprévus, ce qui obligerait à présenter des prévisions de dépenses supplémentaires.

37. M. ANDERSEN (Secrétariat) répond que les prévisions ont été établies en fonction de l'hypothèse mentionnée par le représentant du Brésil.

38. M. HALL (Etats-Unis d'Amérique) demande si l'on compte examiner actuellement les recommandations relatives aux indemnités de subsistance des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale et des autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Il est disposé à ce que cette question soit discutée ultérieurement; cependant, la décision qui serait adoptée à propos du chapitre actuellement examiné ne doit pas préjuger l'étude ultérieure de cette question.

39. Le PRESIDENT précise que cette question sera discutée au cours d'une prochaine séance.

40. Il met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire de 38.200 dollars le crédit demandé au chapitre premier et à approuver une ouverture de crédits de 700.000 dollars.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 2. — LE CONSEIL DE SÉCURITÉ, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

41. Le PRESIDENT fait observer qu'aucune demande d'ouverture de crédits n'a été présentée pour le chapitre 2. Il appelle l'attention de la Commission sur le rapport du Comité consultatif (A/1312, par. 49 et 50), qui donne une explication de cette anomalie apparente.

42. En réponse à une question posée par M. MACHADO (Brésil), M. ANDERSEN (Secrétariat) déclare qu'une ouverture de crédits est demandée au chapitre 18 a en vue de procéder à des modifications temporaires du bâtiment de Flushing, de sorte que le Conseil de sécurité puisse y tenir ses séances en atten-

dant que soient achevées les salles de conférence du siège permanent.

En l'absence d'objections, le chapitre 2 est adopté en première lecture.

Adoption des rapports du Rapporteur (A/1446, A/1447, A/1448, A/1449) (suite)

43. Le PRESIDENT suggère que la Commission étudie successivement ses quatre rapports sur les points 37 a, b et c et 44 de l'ordre du jour.

44. Lord CROOK (Royaume-Uni), proposant l'adoption du rapport sur le point 37 a de l'ordre du jour (A/1446), rend hommage au Rapporteur pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche.

45. Le PRESIDENT s'associe entièrement à la déclaration de Lord Crook.

En l'absence d'objections, le projet de rapport de la Cinquième Commission, sur le point 37 a de l'ordre du jour, est adopté.

46. M. FOURIE (Union Sud-Africaine), Rapporteur, propose de modifier de la façon suivante la première phrase du paragraphe 2 du rapport sur le point 37 b de l'ordre du jour (A/1447): "Au cours de la discussion sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes, plusieurs membres de la Commission ont appuyé la recommandation du Comité consultatif qui tendait à ce que. . .".

Le projet de rapport de la Cinquième Commission sur le point 37 b de l'ordre du jour, ainsi amendé, est adopté.

En l'absence d'objections, les projets de rapport de la Cinquième Commission sur les points 37 c et 44 de l'ordre du jour (A/1448 et A/1449) sont adoptés.

La séance est levée à 12 h. 30.